

La Lettre

O Clubs

N° 2 – 1^{er} Octobre 2006

Bulletin d'information interne de la
Fédération Française de Course d'Orientation

Mesdames, messieurs.

Lors d'assemblées générales précédentes, nous avons adopté la libéralisation des tarifs d'inscription mais aussi des taxes coureurs et redevances organisations. Ce système qui permet, plus ou moins, mais sans faire réellement de projet faute de moyens, à notre comité directeur de subvenir à la vie fédérale et à ses dépenses de fonctionnement n'est pas satisfaisant aux dires de beaucoup d'entre vous. Bien sûr, on paie toujours trop de taxes, les demandes de la fédération sont toujours exagérées mais en y regardant de plus près il faut relativiser les choses et bien analyser la situation. Il est nécessaire dans le monde associatif, et le Ministère ne se gêne pas de nous le rappeler à chaque convention d'objectifs, que les cotisations des adhérents couvrent les dépenses courantes de leur Fédération. Concrètement cela veut dire quoi ? Tout simplement que nos affiliations et adhésions (associations et particuliers), nos redevances et taxes diverses, amendes éventuelles devraient couvrir l'ensemble des dépenses qui ne sont pas liées au contrat d'objectifs passé avec le Ministère et à notre développement.

En recettes : affiliation, adhésions (licences), taxes coureurs sur les courses, redevances d'organisations, prestations, et... C'est à peu près tout !

En dépenses : les salaires, les dépenses de fonctionnement du siège, les déplacements et réunions des élus, la vie des commissions (là encore la situation n'est pas satisfaisante, faute de moyens), la part fédérale à la convention d'objectifs, l'encadrement des compétitions internationales et nationales (contrôleurs, juges et arbitres), les récompenses, l'investissement, etc... Pas de quoi s'extasier !

Certains vous diront que l'on peut toujours réduire les emplois salariés, que les élus peuvent faire des économies, que si, y a qu'à, faut qu'on, on ne fait pas la vie fédérale avec des si, mais simplement en prenant conscience que pour simplement vivre notre fédération a besoin de contributions volontaires.

C'est pourquoi il est plus que temps et urgent que le comité directeur reprenne la main et qu'une bonne fois pour toute une réelle politique soit mise en place et que nous nous donnions, à tous les échelons, les moyens non pas seulement de survivre mais aussi de nous développer.

Considérant que la Fédération avait un rôle de service public envers ses adhérents et qu'elle devait rendre équitable l'accès à la pratique sur l'ensemble du territoire, que la taxe d'organisation pénalisait plus l'entrepreneur que le consommateur, j'ai proposé au comité directeur de revoir l'ensemble des droits d'inscription et des redevances. Il a pris ses responsabilités, n'en déplaise à certains, en harmonisant les droits d'inscription pour l'ensemble des compétitions, en supprimant la taxe d'organisation, en ne faisant pas supporter à l'organisateur la taxe ranking pour les compétitions nationales (liste A), en majorant la redevance et les droits d'inscription, en permettant aux ligues et comités départementaux de percevoir une redevance sur leurs organisations interrégionales, régionales et départementales. Ce document sera soumis au prochain comité directeur.

La prochaine étape consistera à définir quelle licence et à quel coût ? Encore des débats en perspective !

Bons commentaires.

Gérard Lecourt

Etat des subventions attribuées par la FFCO par ligues et par actions – année 2005

LIGNES Budget	A2 E	A 2E, A 2F	A2 D	A 5C	D1 E	D1 H	D1 C	B2 B, B2 C	D1 F	C1 A	C1 C	TOTAL
LIGUES	DETEC	G LIGUE	CRE	ETR	HANDI	FEMMES	EMPLOI	FORM	INCIV	CARTO	EC CO	
AL	410	350						920	200	110	544	2534
AQ		1000			500	500	1000	1070		240	310	4620
B N	300									152,4		452,4
BO			800					200			227	1227
BR	350	500			500					270	323	1943
CE		500			500					480,8	196	1676,8
FC											141	141
IDF										240	470	710
LI										310		310
LR											256	256
LO	350	1000					1000	1610		464,45	192	4616,45
MP	300		1000				2000			110	391	3801
NPC			800								132	932
PDL										188		188
PI										110	142	252
PR	40							250			155	445
RA		1000	1000	300		600	2000	620		1410	1521	8451
TOTAL ACTIONS	1750	4350	3600	300	1500	1100	6000	4670	200	4085,65	5000	32 555,65



Calendrier

Le calendrier fédéral regroupe toutes les épreuves organisées par une association affiliée à la Fédération quelles que soient les disciplines.

Dans le cadre du Projet Fédéral qui a été adopté lors de la dernière assemblée générale, les associations connaissent, à l'avance, les grandes organisations nationales qu'elles auront à mettre en place dans leur zone.

Ceci nécessite un minimum de coopération entre ligues à l'intérieur de la zone, c'est un des aspects positifs du projet fédéral, faire travailler les ligues ensemble pour avoir une meilleure répartition géographique de nos épreuves.

Pour le 1^{er} juin, vous devez donc faire parvenir à la FFCO via votre comité départemental, via votre ligue et avec l'avis des autres ligues, votre demande d'organisation en tenant compte des créneaux de dates qui vous sont impartis.

En septembre, sur proposition de la commission technique et d'organisation, le comité directeur arrêtera le calendrier **PROVISoire** pour l'année suivante.

Chaque organisateur recevra, début octobre, un **AVIS** d'inscription au calendrier et devra faire parvenir le dossier complet avec les pièces demandées par le comité directeur.

L'inscription au calendrier fédéral ne deviendra effective qu'au reçu de ce dossier complet et que si l'association demandeuse est à jour (administrativement et financièrement) vis-à-vis de la fcco.

Pour le 15 novembre, les ligues devront faire parvenir leur calendrier régional pour insertion au calendrier national.

Seules les manifestations ayant fait l'objet d'une déclaration à la Fédération bénéficieront de l'agrément de la Fédération avec tous les avantages liés à cet agrément (Assurance, Préfecture, demande de subvention)

Le 1^{er} décembre le calendrier fédéral sera envoyé aux associations et mis sur le site officiel de la Fédération.

Chaque organisateur recevra, dès qu'il aura renouvelé son affiliation, une attestation qu'il pourra faire valoir auprès des autorités.

Seuls les titulaires de cette attestation seront agréés par la Fédération.

En cours de saison, les associations pourront saisir la commission technique et d'organisation, pour inscrire une manifestation et ainsi bénéficier d'un agrément (prévoir 3 mois de délai - Fédération + Préfecture) **Le secrétaire général**

Cas concret

Certains se sont étonnés de mes propos sur le travail dissimulé, ses conséquences et de la volonté du comité directeur de s'attaquer au problème. Il y aurait du travail dissimulé !

Il est parvenu à la fcco, une demande de subvention carto pour une carte ayant servi à une IR. Les cartographes qui ne sont pas titulaires d'un BEES reconnu, qui ne sont pas inscrits au registre du commerce, ne peuvent en rien être rémunérés pour ce travail. Les faits : une carte de 4,6 km² a été réalisée par 2 bénévoles, l'un a fait 0,2 km², l'autre 4,4 km² A eux deux ils ont perçu quelques **2 633,89 €**

Analyse : le principal cartographe qui a réalisé 4,4 km² et qui réside à 9 km de la carte ne peut en rien justifier de déplacements importants encore moins d'hébergement, voire de panier repas. Pour être plus précis, nous avons estimé à partir d'une base large, vous en conviendrez de 40 h/km² soit 176 h-pour 6 h/jour : relevés = 30 j - déplacements = 20km (A/R) X 30 j = 600 km X 0,283€= **170 €** panier repas = 5,30 €(taux en vigueur) X 30 j = **159 €** frais divers = 100 €de faux frais = **429 €**convenez en, on est loin des **2 600 €**

Et bien, ceci est du travail dissimulé qui est condamnable. Le comité directeur a donc décidé de réagir en n'attribuant aucune subvention à cette association et en envoyant une sévère et ultime mise en garde à tous les protagonistes de ce dossier.

Nous avons des emplois à préserver et ce genre de comportements est très préjudiciable à notre éthique et aux valeurs que nous développons. Le comité directeur fédéral ne cautionnera pas cette façon de faire et tout fait délictuel porté à sa connaissance sera sanctionné et les organismes d'état en seront informés. **Qu'on se le dise.**

Gérard Lecourt

Etre affiliés à la Fédération, pourquoi ?

Il n'est pas rare d'entendre ici ou là, des réflexions du genre, à quoi ça sert d'être affilié à la fcco, que nous apporte la fédé ?

Bien sûr, il serait souhaitable que la Fédération puisse mieux aider les associations affiliées qui œuvrent pour le développement de son sport.

Malheureusement, nous ne pouvons redistribuer que ce que nous avons et, en la matière, le comité directeur, en l'absence d'un partenariat solide, ne peut aider que des actions ciblées.

Néanmoins, être affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation est, en premier lieu, un choix délibéré de participer à la vie de la Fédération, d'en accepter les règles et directives mais aussi de bénéficier de certains avantages que confère cette affiliation.

Assurance : la Fédération, dans son contrat avec GAN Eurocourtage, couvre, en responsabilité civile, l'ensemble des associations affiliées et leurs membres ainsi que ceux qui, occasionnellement, prêtent leur concours dans l'exercice de leurs activités DECLAREES. C'est pourquoi, il est important que vos manifestations (sportives ou autres) soient déclarées. Vous devez veiller à ce que vos participants sportifs soient titulaires d'une licence annuelle ou journalière (pass'orientation).

Par contre, l'assurance fédérale ne couvre pas les risques matériels - vous devez donc souscrire une assurance en votre nom pour vos locaux, vos véhicules et tous vos matériels.

La Fédération, au regard des manifestations inscrites au calendrier fédéral, vous délivrera une attestation d'assurance que vous joindrez à votre dossier Préfecture, Office National des Forêts et Mairies.

Agrément : votre affiliation et l'inscription d'une manifestation au calendrier fédéral vous confèrent un agrément nécessaire lors de votre demande d'organisation d'une manifestation sportive auprès de la Préfecture, Office National des Forêts et Mairies. Mais aussi, lors de toutes vos demandes de subventions. Là encore, vous recevrez dès que votre affiliation sera effective, une attestation d'appartenance à la Fédération. Il est bon de rappeler que seules les associations affiliées peuvent se prévaloir d'appartenir à la Fédération Française de Course d'Orientation et bénéficier des avantages attachés à cet agrément. Les Directions de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative seront rendues destinataires d'une copie de cet agrément par la fcco. **Le secrétaire général**

Professionnels cartographes - reconnaissance

Il ressort, aux divers contacts que nous avons avec des associations ayant fait réaliser une carte par un membre associé, qu'il y a une mauvaise interprétation du terme « membre associé ».

Cette appellation n'est en rien une reconnaissance de capacité et encore moins un agrément de la fédération. C'est juste pour permettre aux sociétés par ailleurs régulièrement déclarées de se faire connaître et d'apparaître sur les supports de communication de la fcco.

C'est pourquoi, le comité directeur fédéral et la Direction Technique Nationale réfléchissent à la mise sur pied d'un D.Q.P. (diplôme de Qualification Professionnel) de cartographe qui règlerait bien des problèmes. Affaire à suivre ! **Le secrétaire général**

Concertation

Le comité directeur a souhaité, lors de la semaine fédérale, rencontrer les Présidents ou leurs représentants, des comités départementaux. Cette réunion informelle, toujours trop courte, empreinte de cordialité a été appréciée par tous les présents.

Bien sûr, très peu (28) ont répondu mais dans ces cas les absents ont toujours tort et avaient certainement de bonnes raisons de ne pas être là.

Les sujets abordés, comment aider les emplois sportifs des associations, les relations avec les organes déconcentrés, les CDESI, la nouvelle gestion des licences et affiliation, etc. ont permis au comité directeur de prendre conscience, si besoin était, des attentes mais aussi des difficultés quotidiennes des comités départementaux.

Pas plus tard que les 2 et 3 septembre, le comité directeur réuni, a abordé les problèmes liés aux emplois, aux statuts et règlements intérieurs. Une réponse rapide à ces deux thèmes sera faite en direction des comités.

Ce n'était qu'un premier et bref contact, mais le comité directeur souhaite aller plus loin, en organisant chaque année un congrès lors de la semaine fédérale afin de coller au mieux aux préoccupations des uns et des autres mais aussi en étant présent, sur un stand fédéral « point info » lors des manifestations nationales. **Le secrétaire général**